Votre rôle — le rôle d'un homme qui a eu la première place dans son pays, et qui s'en est montré digne — n'est pas de taquiner un gouvernement, de souffler la discorde, d'être un jouet aux mains de M. Gambetta, d'aider l'opportunisme à tromper le pays en lui permettant de jeter votre nom à la foule comme une garantie d'ordre et un gage de sécurité.

Vous valez mieux que cela ! votre passé vaut mieux que le rôle qu'on vous fait !

Votre place est chez vous, dans cette bibliothèque où l'on vous trouve à cinq heures du matin, lisant, furetant prenant des notes. Elle est au milieu de vos livres que vous aimez tant. C'est là qu'entouré du respect public, vous devez fuir une vie agitée dans le recueillement qui prépare à la vie future.

Votre rôle est de rester sur le sommet où vous êtes monté par la puissance de votre talent. C'est de là que vous devez dire à ceux qui abusent de votre nom : « Ma vie politique est terminée. Après avoir été chef du gouvernement, je ne puis plus servir un gouvernement quelconque. Après avoir combattu, flétri, vaincu le radicalisme, je ne puis pas admettre que mon nom lui serve de passeport. Je ne veux pas descendre. Que ceux qui m'aiment et m'estiment me le prouvent en respectant mon repos. Quant à ceux qui veulent m'exploiter, je tiens à leur dire une fois pour toutes que je ne suis pas leur dupe et que je ne serai jamais leur complice. »

En prenant une telle attitude, en tenant un semblable discours, vous vous honoreriez infiniment, et, entre nous, vous ne feriez pas un grand sacrifice, car avec ou sans votre appui la défaite des radicaux est maintenant certaine. L'opposition commence à se désorganiser, les liens de l'union conservatrice se resserrent, le gouvernement se montre de plus en plus résolu. Voilà bien des atouts, dans notre jeu. Fussions-nous battus, il nous reste le Maréchal, qui le veut, ne doit ni ne peut quitter le pouvoir avant 1880. Si vous, vous persévériez dans la voie où l'on vous entraîne, vous auriez donc perdu, sans profit comme sans motif, l'occasion de montrer que votre patriotisme l'emporte sur votre ambition, ce qui dans ce pays n'est point un cas vulgaire.

(*Figaro.*) JUNIUS.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 5 juillet 1877.

Il y a aujourd'hui absence, à peu près absolue, de nouvelles dignes de ce nom, car je ne puis évidemment ranger au nombre des nouvelles intéressantes le seul fait politique de la journée, à savoir que le conseil des ministres a tenu séance à une heure au lieu de neuf heures du matin, comme il le fait d'habitude. C'est pourtant là à peu près tout ce qui s'est passé d'insolite dans cette journée vide d'événements.

Les gens qui cherchent ce qu'on appelle vulgairement « la petite bête » remarquaient ce matin que le même décret donne la croix de la Légion d'honneur à M. Target, entré dans la diplomatie sous les auspices du 24 mai et à M. Duclâtel, qui y débuta sous le ministère Dufaure-Marcère. C'est une preuve que la politique n'est pour rien dans ces deux nominations et qu'on a uniquement récompensé de réels services rendus.

Vous savez que le mouvement administratif publié hier par le *Journal officiel* mentionnait la démission du préfet de l'Aisne. On s'est demandé si cette démission avait été demandée ou offerte. J'ai lieu de croire que la première hypothèse est la seule exacte. Je vous disais hier, qu'il y avait des préfets que les circonstances antérieures avaient obligés de subir certaines influences auxquelles il leur était interdit de se soustraire; le préfet de l'Aisne était, paraît-il, de ceux-là et il avait contracté notamment, vis-à-vis de M. Waddington, des obligations personnelles assez sérieuses. Cela ne touche en rien à l'honorabilité de M. Guyot de Villeneuve, mais fait comprendre pourquoi sa retraite était devenue nécessaire.

Quant à la mise en disponibilité de M. Fabret de Tuite, préfet de la Corrèze, elle a été, me dit-on, décrétée dans les termes les plus honorables pour cet administrateur.

Encore bien que le travail de préparation de la liste des candidatures officielles soit loin d'être terminé, on commence cependant par recueillir de-ci de-là quelques renseignements. C'est ainsi, par exemple, que je suis en mesure de dire que, dans le département du Nord, M. de Marcère aura un concurrent très-sérieux dans la personne de M. Pottieau, ancien député à l'Assemblée Nationale. Dans la première circonscription d'Avesnes, les candidatures radicales seront énergiquement combattues avec de sérieuses chances de succès pour leurs adversaires.

Dans le Cantal, je crois savoir que l'administration soutiendra la candidature de M. Bastid, bien que celui-ci ait, à la Chambre des députés fait partie du centre gauche. A Muret, dans le même département, se présentera M. de Chazelles, dont le succès ne semble pouvoir faire l'objet d'aucun doute. Dans le Puy-de-Dôme, à Thiers, la candidature officielle de M. de Barante, fils, est décidée, mais son succès est seulement possible, M. de Saint Paul se présente de nouveau dans l'Ariège. Enfin à Meaux, M. André, le riche banquier, sera le concurrent du non moins riche manufacturier, M. Ménier.

Mais où se présentera M. Bonnet-Duverdier ? Il paraît qu'on a plus de peine qu'on ne s'imaginait à lui trouver un collége. Là où se trouvait un des 363, aucun d'eux ne lui cèdera sa place. Là où un des 363 n'était pas député, il n'y a pas de chance pour M. Bonnet-Duverdier. Le cas est donc fort embarrassant.

Le traité de commerce franco-italien a été signé aujourd'hui. Ce sera un des premiers sujets sur lesquel aura à délibérer la Chambre des députés.

C'est samedi que commencera d'une façon sérieuse la publication au *Journal officiel*, du mouvement dans les municipalités. Ce mouvement a été préparé avec le plus grand soin; il est très-considérable.

On assure que depuis une quinzaine de jours, la vente des journaux à Paris a considérablement diminué. On en conclut que le public commence à être très-fatigué de politique.

P.S. — J'apprends que M. Outin est nommé président du Conseil municipal. M. Outin était le doyen d'âge du conseil; sa nomination n'a aucun caractère politique.

(Autre correspondance)

Paris, jeudi 5 juillet.

Les articles des feuilles radicales révèlent un véritable découragement. On voit que les éléments de polémique quotidienne leur font défaut : elles en sont réduites à de maigres chicaneries de mots, et font de l'esprit à leur façon sur « la mission » que le maréchal a déclaré vouloir remplir « jusqu'au bout ». Cela n'est pas bien méchant et manque d'intérêt. Si les événements marchaient six mois de cette façon la clientèle des feuilles radicales risquerait fort de se réduire à un bien petit nombre de lecteurs.

La *Marseillaise* a trouvé, ce matin, un bel argument pour démontrer la nécessité des élections immédiates; elle juge que la question d'Orient va amener de graves complications européennes et qu'il est indispensable que la France fasse connaître sa volonté par la voix de ses représentants. A en croire la *Marseillaise*, la politique générale de l'Europe risque de s'embrouiller et de mettre aux prises tous les peuples si M. Antonin Proust, le diplomate du parti, M. Barodet, le vainqueur de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, M. Duportal, dit l'aimable, ou encore *tout un* monde et quelques autres personnages de même acabit, ne sont pas là pour diriger la diplomatie française.

Disons, en passant, que les prévisions pessimistes que les radicaux cherchent à exploiter à leur profit sont démenties par ceux qui ont quelque autorité pour parler des questions étrangères. Ainsi, on assure qu'hier, à la réception de M. de Broglie, le prince Orloff parlait de la fin prochaine de la guerre, même il était question de la ville où se réunirait le Congrès chargé de régler le différend entre la Turquie et l'Europe : c'est Vienne que l'on désignait. Il est assez vraisemblable en effet, que, après une grande victoire des Russes au pied des Balkans, la Russie serait disposée à accepter la médiation de l'Europe, et nous pouvons ajouter que le gouvernement turc, en dépit des mensonges de son télégraphe, fait tous ses efforts, en ce moment, pour hâter le jour de cette médiation européenne. La France n'aurait donc pas besoin des consultations diplomatiques des citoyens Proust, Barodet, Duportal et autres amis de M. Thiers; et, par conséquent, notre gouvernement demeure libre de fixer l'époque des élections comme il le jugera utile pour la cause conservatrice.

Les renseignements qui nous arrivent des départements portent que le refus de la Chambre de voter les 4 contributions directes, a produit un effet tout contraire à celui qu'en attendaient les 363.

La session des Conseils généraux qui aura lieu à l'époque réglementaire, sera à peu près inutile, et il sera démontré aux populations que, pour se donner la satisfaction d'une manifestation politique, messieurs les républicains ont enrayé un service public tout-à-fait étranger à la politique.

Il paraît que la fameuse caisse électorale des 363 a beaucoup de peine à se former. Il faut noter que cette caisse doit subvenir aux dépenses d'intérêt général, à des envois de brochures, journaux, et en même temps faire les frais des élections des candidats indigents. Le zèle pécuniaire des 363 étant des plus tièdes, il aurait été décidé que chacun des ligueurs serait taxé à un minimum de 2,000 fr. les plus riches seraient soumis à une taxe proportionnelle. Ce serait ainsi que M. Gambetta commencerait à mettre en pratique ses fameuses théories de l'impôt sur le revenu. Il faut prévoir qu'il y aura de nombreux récalcitrants. Tel membre du centre gauche qui sera obligé de dépenser 20 ou 30,000 fr. pour essayer de se faire réélire, se souciera peu de donner 2,000 fr. pour contribuer aux frais de la réélection de M. Barodet ou de M. Pascal Duprat ou de quelque bon rouge de province pour qui, au fond, il professe la plus médiore estime.

On a donné un nom au fameux comité consultatif qui a tenu une séance chez M. Emmanuel Arago : on l'appelle le conseil judiciaire de la république.

On assure que M. Thiers s'est distingué ces derniers temps par un acte de prodigalité presque aussi rare chez lui que chez M. Victor Hugo ; il aurait versé 25,000 francs, d'aucuns disent 30,000 dans la caisse de l'*Echo Universel*, dont son ami M. J. Simon est directeur politique, et qui ressemble tout à fait à une honnête femme, en ce sens, qu'il ne fait pas du tout parler de lui.

Il est arrivé des nouvelles très-graves de l'Etat du Saint-Père ; le bruit de sa mort a même circulé un moment.

Le Conseil des ministres s'est réuni cette après-midi ; on dit que le maréchal a signé le mouvement présenté par le ministre de l'instruction publique et des cultes. Les bruits de modifications ministérielles sont absolument faux.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de Commerce de Tourcoing

Seance du Jeudi 5 juillet 1877.

Présidence de M. CH. JONGLEZ, président.

MM. Eug. Jourdain, Leurant, Dewavrin, P. Lemaître, *empêché* ; J. Desurmont, *en voyage*.

La Chambre de Commerce ;

Donne acte à son Président, du dépôt sur le bureau des objets de correspondance ci-après :

La Patrie, numéro du 3 juillet 1877 ;

Acceptations par MM. Becquart-Herbaux et Dumortier-Prouvost des fonctions de membres de la Chambre syndicale de la Bourse. — Satisfaction de cette adhésion est mentionnée au procès-verbal ;

Chambre de Commerce de Troyes. — Compte-rendu des travaux des années 1875 et 1876 ;

Mouvement du Conditionnement. — juin 1877 ;

Bulletin consulaire français. — 5e fascicule ;

Société pour l'organisation d'un voyage commercial de circum-navigation. — Prospectus ;

Procès-verbaux des délibérations du Conseil général du département du Nord. — Session d'avril;

Tarifs de chemins de fer ;

Appuie les réclamations des distillateurs et négociants d'alcool concernant le vinage de vins et les bouilleurs de crû ;

Entend lecture de la circulaire de M. le ministre de commerce, au sujet de l'application de la législation sur le dépôt des marques de fabrique ;

Adhère, à l'unanimité, un manifeste, en date du 29 juin dernier, des délégués des Chambres de Commerce de la Région du Nord, ayant pour but de solliciter du Gouvernement qu'aucune décision ne soit prise à l'égard des traités de commerce avant qu'une enquête ait été faite dans les centres industriels;

Nomme son président, M. Ch. Jonglez délégué de la Chambre de Commerce de Tourcoing, pour aller, avec les délégués des autres Chambres de Commerce du Nord, porter ce manifeste au Gouvernement.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La Chambre de commerce de Roubaix s'est réunie hier soir ; nous publierons demain le procès-verbal de la séance.

—

La fête des fabricants sera célébrée cette année le lundi 6 août.

—

Le coadjuteur du Cardinal-Archevêque de Cambrai, Mgr de Lydda, arrivé à Tourcoing, a donné ce matin, à sept heures, la confirmation aux enfants à l'église St-Christophe.

Il a conféré le même sacrement aux enfants de l'église St-Eloi au Blanc-Seau.

Demain samedi, Mgr de Lydda se rendra à l'église Notre-Dame, et dimanche à la *Croix-Rouge*, église St-Joseph.

—

La Commission historique du département du Nord, a fait mardi, 3 juillet, dans le canton d'Arleux, l'excursion archéologique que nous avions annoncée. Elle a successsivement étudié le dolmen de Hamel, une chaussée romaine, et le moulin de l'Ecluse.

Il a été décidé que la Commission ferait chaque année une excursion scientifique dans une partie différente du département.

—

Le concert donné, hier, par la *Grande-Fanfare* avait attiré une foule nombreuse et compacte. On pouvait à peine circuler sur le Boulevard envahi.

On a beaucoup remarqué la brillante exécution du *Voyage en Chine*. Il faisait un temps superbe, quelque peu rafraîchi par des bouffées intermittentes du vent du soir.

—

La ville de Valenciennes organise en ce moment une fête pour le 5 août prochain au profit des orphelins de la guerre.

Une messe solennelle en musique sera célébrée à la paroisse Saint-Géry. Après la messe, il y aura des régates auxquelles prendront part un grand nombre d'amateurs. Le soir, illumination et grand concert.

Cette fête promet d'être brillante et ne manquera pas d'attirer beaucoup d'étrangers.

Nous apprenons avec satisfaction que la société musicale les *Amis Réunis* prendra part à cette fête sur la demande qui lui en a été faite par les organisateurs.

Voici les programmes :

EXÉCUTION A L'ÉGLISE SAINT-GERY.

1° Ouverture du Prétendant, Kucken. — 2° Les cloches du monastère, Lefébure-Wely. — 3° Cœur des Pèlerins et Final de Jérusalem, Verdi.

CONCERT.

1° Marche de Richard Wallace, Sellenick. 2° Ouverture du Palhudier du Bourg de Bartz, Febvre. — 3° Fantaisie sur la Traviata arrangée par L. Montagne, Verdi. — 4° Souvenir de la Suisse, grand air varié Schraeden. — Solistes : MM. Billet, Wautier, Muylaert, Ringuer, Geminick, Courbe, Douro, Monmarché, Vandewynkele, Legrand, J. Catteau, Waël, Honoré, Parent. — 5° Mosaïque sur la Reine de Saba, Gounod.

DEUXIÈME PARTIE.

6° Ouverture d'Obéron, C. M. Van Weber. — 7° Polka pour piston, soliste M. Vandewynkele, Arban. — 8° Fantaisie sur Aïda, Verdi. — 8° Valse interrompue, L. Montagne.

—

Le nouvel hôpital Ste-Eugénie, à Lille, n'est ouvert que depuis quelques jours et déjà il compte plus de quarante malades, appartenant au nouveau Lille. On sait, en effet, qu'il a dans son ressort toute la partie du boulevard de la Liberté aux extrémités sud et sud-ouest de la ville agrandie.

Le service médical s'y exerce, nous dit-on, dans les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité.

—

UNE NOYÉE. — INCIDENT TRAGIQUE.

La femme noyée, dont nous avons mentionné hier soir, la découverte dans le canal, n'a pas encore été reconnue. C'est une personne paraissant âgée de 75 ans; elle a été trouvée presque nue, sans chemise, ni souliers, ni bas, vêtue seulement d'un jupon court. On l'a aperçue surnageant dans la partie du canal située entre les ponts de la Vigne et de Tourcoing. Le corps ne portait aucune trace de violences. On ne peut positivement déterminer si cette mort est le résultat d'un suicide ou d'une chute.

Un brave ouvrier, Louis Damont, qui passait sur le pont de la Vigne, a aperçu le premier le cadavre à fleur d'eau; il s'est immédiatement précipité à l'eau pour porter secours; mais il n'était plus temps; cependant la mort ne paraissait pas remonter à plus d'un quart d'heure.

Mais ici se place un incident étrange.

Parmi les personnes qui s'étaient rassemblées autour du cadavre que l'ouvrier venait de déposer sur le bord, se trouvaient deux jeunes filles qui, à l'aspect de la pauvre vieille femme noyée, se mirent tout-à-coup à fondre en larmes, en s'écriant avec désespoir qu'elles reconnaissaient leur mère. Elles le confirmèrent devant le commissaire de police. Devant cette affirmation le commissaire fit transporter le corps au domicile de la morte, qu'indiquèrent ses deux filles.

Arrivées au logis, les pauvre jeunes filles habillèrent en sanglottant le cadavre de ses plus beaux habits ; sur ces entrefaites, le fils était venu et constatait avec douleur, comme ses deux sœurs, l'identité de la morte.

Il y avait foule au dehors devant la maison, comme toujours en pareilles circonstances ; tout le quartier était rassemblé. Alors, une femme traversa cette foule paraissant très-étonnée de voir tant de monde ; elle pénétra dans la chambre où les deux jeunes filles terminaient les préparatifs funèbres. Qu'on juge de leur immense surprise, en reconnaissant dans la nouvelle venue leur mère, leur propre mère, dont la ressemblance frappante avec la noyée avait causé leur douloureuse méprise !

Ceci est une vraie page de roman tragique ; elle se termina par une scène d'attendrissement et d'embrassades, que le lecteur comprendra. Quant à la femme noyée, elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu où l'on n'est pas encore venu la reconnaître.

P.-S. — La femme noyée a été reconnue, ce matin; elle se nomme Félicité Duez, née en 1809, à Quaregnon (Hainaut). Elle était veuve d'un ouvrier lillois, nommé Vanoutrive.

On est certain maintenant que cette mort est le résultat d'un suicide. Depuis le départ de son fils pour l'armée hollandaise des Indes, cette femme se livrait à l'ivrognerie, car l'absence de ce fils lui causait beaucoup de chagrin.

Félicité Duez a été vue dans la matinée d'hier, complétement ivre. Elle s'est sans doute jetée à l'eau dans un accès de fièvre.

—

UN SUICIDE. — FATALE CONSÉQUENCE D'UN PRÉJUGÉ.

Nous rapportions aussi hier, le suicide d'une jeune fille de 18 ans qui s'est pendue dans sa chambre. La malheureuse enfant, d'un tempérament valétudinaire et sujet aux crises épileptique, s'était donnée sans doute la mort pour échapper à la douleur.

On l'a trouvée, vers 2 heures et demie dans son domicile, rue des Sept-Ponts; elle avait accroché la corde à un gros clou fiché au mur à 2 m. 25 du sol. La corde étant longue; elle s'était pendue très-bas, de sorte que les pieds touchaient le sol et qu'il avait fallu qu'elle les repliât pour se suspendre de manière à amener la mort. Les muscles étaient énormément contractés, ce qui fait supposer que l'agonie a du être terrible.

Une des parentes de cette jeune fille, qui l'aperçut la première, se sauva à l'aspect du cadavre et vint prévenir les voisins de ce qui était arrivé. On se porta au secours de l'infortunée, mais elle rendait le dernier soupir. Si la parente avait coupé la corde au lieu de fuir, il est probable qu'on eût sauvé la pauvre fille. Toujours le déplorable préjugé qui fait appréhender de secourir un pendu avant l'arrivée de la police et dont nous constatons une seconde fois en peu de jours les effets désastreux !

La jeune fille pendue se nommait Elise Arlon; elle était soigneuse dans une de nos manufactures. C'était une grande personne blonde. Elle avait quitté l'atelier dès 8 heures du matin se disant souffrante et incapable d'aucun travail.

On doit donner, comme nous l'avons dit plus haut, pour motif à ce suicide, l'état de souffrance permanent causé chez Elise Arlon, par de fréquents accès d'épilepsie. On peut croire aussi à cette manie héréditaire du suicide constatée par les médecins spécialistes, car le père d'Elise Arlon s'est suicidé lui-même, il y a trois mois, par pendaison, et dans des circonstances identiques.

—

UN ENFANT ÉCRASÉ.

Un enfant de dix-huit mois qui traversait, hier soir la rue de l'Hermitage, a été renversé par deux chevaux attelés à un camion. Une roue d'avant lui a fracassé le crâne ; le sang sortait à flots de la bouche, du nez et des oreilles.

Transporté immédiatement chez ses parents, cabaretiers, rue de la Redoute, des soins empressés lui ont été prodigués par le docteur Bernard, mais il n'y avait aucune espérance de le sauver. Il est mort dans la soirée.

Ce malheureux enfant se nommait Joseph Vandorpe ; il s'était échappé de la maison paternelle, située à quelques pas du lieu de l'accident, pendant une courte absence de sa mère que des clients avaient appelée au cabaret.

—

Un misérable, nommé Louis D..., âgé de 24 ans, vient d'être arrêté à son domicile, rue de l'Hermitage. Il est inculpé de plusieurs attentats à la pudeur.

Ce personnage, a été conduit, sous bonne escorte, au Palais-de-Justice de Lille.

—

On a dressé procès-verbal, à un domestique belge nommé Joseph D..... pour injures à un sergent de ville.

—

On nous rapporte encore, aujourd'hui, plusieurs contraventions de laitiers. Décidément ces honorables commerçants ne veulent pas s'amender; pourtant le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner de nouveau un des leurs à 15 jours de prison et une forte amende.

—

Un vol qui dénote chez son auteur une audace et une force incroyables, a été commis dimanche dernier, dans une ferme d'Halluin.

Le voleur s'est introduit dans le grenier vers 9 heures du soir, en l'absence du fermier, et s'est emparé d'un sac de blé du poids de 130 kilos.

Ce voleur a été promptement découvert; il se nomme Emile Montois, âgé de 18 ans, habitant Neuville-en-Ferrain. Il a été conduit, hier, à la prison de Tourcoing.

—

Un cabaret situé aux *Baraques*, à Menin, regorgeait dimanche dernier, de nombreux individus qui menaient joyeux train, à la suite de fréquentes libations. Le garde champêtre attiré par ce tumulte trop intense vint tâcher de ramener le calme, mais il fut mal reçu, et l'un des buveurs ne trouvant pas convenables ni opportunes les remontrances de l'autorité, se déchaussa subitement, et, armé de son sabot, en porta un violent coup sur la tête du garde.

Ce personnage irascible a été arrêté sur l'heure; il se nomme Guillaume D....

—

Avis aux mères de famille :

Les poupées en caoutchouc sont parfois dangereuses en raison de l'oxyde de zinc qu'elles peuvent contenir. Un commencement d'empoisonnement survenu, il y a quelque temps, chez une petite fille qui avait sucé la tête d'une poupée de caoutchouc, a fait découvrir qu'il entrait dans la préparation de ces sortes de jouets jusque 60 pour 100 d'oxyde de zinc.

—

Un jeune homme de 20 ans, cabaretier à Ascq et marchand de charbon, était parti mercredi soir, vers huit heures, pour Hellemmes. En revenant de cette dernière localité, vers neuf heures et demie, et pour abréger son chemin, il suivit la voie ferrée. Il était presque rendu chez lui lorsqu'il fut rejoint par le train express de Lille à Tournai et broyé sous les roues.

Ce malheureux a survécu quelque temps à ses blessures et a pu recevoir les derniers sacrements.

—

Un autre accident est arrivé hier, on loin d'Ascq, dans une carrière de moellons, appartenant au sieur X..., dit *La Polka*. Un ouvrier a été surpris par un éboulement. On a pu le secourir immédiatement, mais on l'a retiré dans un pitoyable état de dessous un tas de blancs que l'on estime de 7 à 8,000 kil. Il avait l'omoplate droite brisée et le cuir chevelu enlevé, depuis la base du front jusqu'à l'occiput, et ne tenant plus que par un lambeau près de l'oreille. On eût dit qu'il avait été scalpé. Le docteur Richez ne perd pas l'espoir de le sauver, si la plaie de la tête n'amène pas une complication purulente.

—

— Quelques circulaires d'un comité radical de l'arrondissement d'Arras ont été adressées à plusieurs électeurs communaux. En tête de cette circulaire se trouve en typographie un petit médaillon représentant le buste de Robespierre.

La ville de Roubaix et la société de Mollins et consorts

Suite voir le *Journal de Roubaix* d'hier)

Extrait du registre des procès-verbaux du Conseil municipal.

M. LECLERCQ-MULLIEZ, continuant : Je veux maintenant vous prouver, messieurs, que l'affaire qui vous est offerte n'est excellente que pour les entrepreneurs qui sont l'objet de l'acte de favoritisme inouï que l'Administration veut faire ratifier par le Conseil.

On compare le projet des nouvelles écoles avec l'école de l'Epeule. Pour les besoins de la cause, on ajoute une somme de 15,000 fr. représentant l'indemnité de logement des professeurs adjoints, et l'on oublie de vous dire que la maison du directeur à l'Epeule doit coûter autant que deux très-petites maisons que vous proposez pour vos nouvelles écoles. On oublie aussi de vous dire qu'on supprime la galerie et que cette galerie coûte 6000 fr.

Je suis vraiment étonné qu'on puisse sérieusement comparer une belle et bonne école, solidement construite, avec les écoles de pacotille qu'on veut faire voter par le Conseil. A l'Epeule, les poutres ont été sciées en deux, et les deux parties boulonnées à un sommier en fer qui en tient le milieu, ce qui donne à la poutre une très-grande solidité. Dans votre plan, vous n'avez qu'une simple poutre, sans aucune armature.

A l'Epeule, les poutres sont distantes de 2 m. 65; dans votre plan, elles sont distantes de 4 mètres.

A l'Epeule, toutes les murailles ont 0 m. 44 c. d'épaisseur; dans votre plan le rez-de-chaussée seul a cette épaisseur et le reste n'a que 0 m. 34. c.

A l'Epeule, le gitage est en madrier, même pour le grenier, et dans votre plan, quoique vous distanciez vos poutres de 4 m., au lieu de 2 m. 65 c., vous remplacez les madriers par des battens. A l'Epeule, les planchers sont en 5/4, dans votre plan vous les mettez en 4/4.

Enfin, à l'Epeule, l'école est plus grande, les façades ont 12 fenêtres ; et vos écoles plus petites n'auront que 7 fenêtres.

Et ce sont des constructions aussi dissemblables que vous voulez comparer;

Faites toutes les soustractions que ces différences comportent, et vous aurez la preuve de ce que j'ai avancé : *que l'affaire que vous est offerte n'est bonne que pour les entrepreneurs.*

Voulez-vous maintenant, Messieurs, comparer les écoles en projet avec une de nos écoles le mieux réussie, l'école de la rue Turgot : en voici le devis :

1.254 mètres de terrain revenant à 11 fr. 28 c.	Fr. 14.163 00
Ecole et maison de concierge	37.505 00
Total	51.668 00
Il faut déduire sur ce chiffre 2.000 fr. pour la maison du concierge qui serait inutile	2.000 00
Reste	49.668 60
Il convient d'ajouter, pour être juste, 15 0/0 sur le coût de la construction à cause de la hausse des matériaux et de la main d'œuvre	5.325 00
Maison de l'instituteur et celle des adjoints comme à votre projet	16.000 00
Total	70.993 00

Nous avons donc un chiffre inférieur de 6.000 fr. à celui qu'on vous présente comme tellement avantageux qu'on ne peut prendre le temps de le contrôler par le concours dans la crainte qu'il ne s'échappe.

Je vais encore plus loin et je dis que les plans et devis qu'on veut nous faire voter avec tant de hâte, n'ont même pas été étudiés.

M. DAUDET : Comment ? nous ne les avons pas étudiés !...

M. LECLERCQ-MULLIEZ : Si vous les avez étudiés, répondez-moi, s'il vous plaît, aux questions suivantes :

1° Quelles seront les fondations ?

2° Y aura-t-il des caves ? Comment seront-elles ?

3° Quelle sera la profondeur et la largeur du puits ?

4° Quelle sera la contenance de la citerne ?

5° Quelle sera la contenance de la fosse d'aisance ?

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la lecture du cahier des charges, et je n'ai pas entendu un mot sur ces choses cependant très-essentielles.

J'ai peur, Messieurs, que ces écoles dont vous devez faire l'acquisition dans 5 ans, sous peine de payer une indemnité de 25.000 fr. par école, ne durent guère plus que les 15 années de la location.

En tous cas, ce n'est pas une bonne affaire pour la Ville, et je demande que le Conseil décide que les 6 écoles projetées seront mises au concours, école par école, avec un cahier des charges sérieusement élaboré.

M. DAUDET : Il y a quatre semaines environ, dans la première réunion de la Commission des écoles où la proposition de M. De Mollins a été présentée et examinée, M. Leclercq était présent.

Dans cette séance, il a été donné lecture du devis descriptif du projet. M. le directeur des travaux municipaux a fait de sa main les changements qui ont été indiqués par divers membres de la Commission, et entre autres ceux réclamés par M. Leclercq.

Depuis lors, M. Leclercq n'a pas reparu dans les réunions de la Commission des Ecoles; nous devions croire qu'il était satisfait, et qu'il agréait les plans et devis ainsi amendés.

Pas du tout, le jour même qu'il s'agit de voter le projet, la sollicitude de M. Leclercq pour les intérêts de la Ville, se réveille tout-à-coup : il trouve l'affaire mauvaise pour la Ville; il critique le devis qu'il a amendé lui-même; les constructions sont trop chères; il en attaque la solidité.

Nous n'avons jamais entendu M. Leclercq exercer une critique aussi minutieuse au sujet des travaux ordinaires de la Ville.

En réalité, ce qui tourmente M. Leclercq, c'est moins une préoccupation d'intérêt public que le violent désir de faire écrouer un projet qui permettra à l'Administration d'ouvrir six écoles nouvelles à la rentrée des classes au mois d'octobre prochain.

M. LECLERCQ-MULLIEZ : Je demande à répondre pour un fait personnel.

Si M. Daudet en a fini pour ce qui me concerne, je désire lui répondre immédiatement ;